

a déclaré en même temps qu'il avait insisté pour qu'on se réunisse à l'exécution jusqu'à ce que la Belgique ait statué sur le cas de Cyvoet.

L'interpellation de M. Janczon aura lieu prochainement.

— Pierre-Joseph Van Cotthem, déclaré coupable de la période, a été condamné à la peine de mort. L'arrêt porte que l'exécution aura lieu publiquement à Bruxelles.

C'est la troisième condamnation capitale prononcée par la cour d'assises dans le nouveau palais de justice depuis deux mois.

— Il y a deux ans, il n'y avait qu'une dizaine d'étudiants inscrits à l'université de Liège. Il y en a eu six l'année dernière; cette année, il y en a vingt-trois.

— Notre correspondant de Bruxelles nous télégraphie que le lieutenant-général Brichmont, est révoqué à l'activité. Il reprend rang à la date du 30 décembre 1917 et se retrouve ainsi à la tête des lieutenants-généraux de l'armée belge, et prend, comme avant la mesure dont il a été l'objet, l'inspection-générale du génie et des fortifications de la région.

— **Affaire Boland.** — Boland a été condamné à deux ans de prison et à 3,000 francs d'amende pour escroqueries, et à un an de prison et 1,000 francs d'amende pour faux en écritures.

— La police de Liège vient d'arrêter quatre individus de Cologne, porteurs de vêtements et de révoqués, et inculpés de plusieurs assassinats.

— **FLOREVILLE.** — On lit dans la Patrie, de Bruxelles, le 17 janvier 1918.

« On nous a fait le récit de la conduite ignoble, capiteuse, tenue au cours de collisions d'un Athlète royal, en chemin de fer de Bertrix à Floreville. »

« Il était une fois un digne homme, plusieurs groupes de voyageurs, ils ont chanté des couplets d'un débris à faire rougir un galérien. La police a compris que les chansons obscènes, et les blasphèmes horribles de ces polissons étaient adressés à deux respectables ecclésiastiques qui, comme eux, attendaient le départ du train. »

« Nous ne pouvons par respect pour nos lecteurs, reproduire ici certain refrain, que ces misérables de 15 ans répétaient avec une joie sauvage et une persistance infernale. »

« Le train une fois en marche, ils ont frappé du pied et du poing contre le panneau du compartiment où des deux frères avaient pris place. Ils n'arrêtaient que pour vociférer à nouveau leurs ignobles blasphèmes. »

« A St. Médard, les sept plus hardis de la bande ont quitté leurs condisciples pour envahir le compartiment des deux ecclésiastiques. Et là, les couplets obscènes, les blasphèmes, les outrages ont aussitôt recommencé. »

« Mais vous insultez Jésus-Christ, dit l'un des frères. »

« Nous avons le droit de blasphémer, répliqua l'un des étudiants. »

« — Jésus-Christ, qu'est-ce que c'est ça, (sic) fit un autre. »

« — Il faut bon parler de ça (sic) devant nos professeurs, ajouta un troisième. »

« On arrivait à Stramou. M. le chef de station, prévenu de ce qui se passait dans le compartiment, avertit sévèrement les brailleurs et les menaça d'un procès-verbal. Il reçut aussi une série de réponses qui témoignent peu en faveur de l'enseignement des maîtres officiels ou de l'intelligence de leurs élèves. »

« — Nous avons le droit de taper, nous y faisons ce qui nous plaît. »

« — La liberté des opinions est libre. »

« Et autres de même cri. »

« Les ecclésiastiques, en descendant à Floreville, ont transmis leur plainte sur le registre des réclamations. M. le chef de station dont tout le monde se plaint à reconnaître le zèle et l'urbanité, a reçu, en même temps, d'autres voyageurs, des dépositions non moins accablantes. »

« Cette scandaleuse équipée, dont nous mitigeons le récit, dont nous adoucissons les détails, parce que la justice en est saisie, est une conséquence de l'enseignement neutre et de la morale indépendante. »

soit ne pourrait avoir lieu qu'à la condition qu'on ferait inventaire.

— Le **Figaro** assure que l'histoire de Chérel se placera Henri Martin à l'Académie.

« Hier matin, moitié flânerie, moitié curiosité, j'entrais dans le bureau de la Loterie des Arts décoratifs. Peut-être on y savait maintenant le nom du gagnant des cent mille francs. Tout ce qui était certain, c'est que la province avait battu Paris : Montargis, déjà célèbre par un chien de son nom, allait peut-être passer au nombre des villes veineuses. Il y en a. »

« J'entre. Un grand mouvement. Tout le monde se presse autour d'une table, sur laquelle voltigeait de main en main, deux dépêches. On s'exclame, on commente. On a survécu de plaisir. »

« Et pourtant, il n'y a plus de Paris à faire. Cette fois, c'est bien sûr. On connaît le gagnant. Ce gagnant est une gagnante. L'administration de la loterie, sachant que le bon billet était un des cent qu'elle avait expédiés à M. Béguin, propriétaire-libraire à Montargis, lui avait envoyé un télégramme, demandant s'il connaissait le nom du bidard. »

« Voici cette réponse. Première dépêche : Paris, de Montargis. Gros lot gagné par Joséphine Daire, de Villemandeur, domestique chez Fort, Montargis, billet vendu chez moi. »

« Quelques minutes après, seconde dépêche, celle-ci de M. Fort, ingénieur. »

« Le billet 6,739,011, donné comme gagnant, n'est-elle pas ? Il est en ma possession et appartient à ma bonne, Joséphine Daire. Pourrais-je me présenter seul avec procuration, ou dois-je être accompagné de la gagnante ? »

« Fort, ingénieur-architecte. La direction répondit immédiatement : « Venez lundi avec votre gagnante. »

« Voilà, qui est net. Mais le **Gaulois** ne se contente pas facilement. Et, à notre tour, nous envoyons à M. Fort un télégramme, auquel, avec une très-gracieuse obligeance, il a bien voulu répondre par la jolie et intéressante dépêche que voici : »

« Paris, de Montargis, 5 h. 15, soir. Joséphine Daire est à mon service depuis dix-huit mois. Elle aura dix-huit ans au mois d'avril. C'est une petite brune, assez gentille, gentille, et surtout d'une introuvable gaieté. »

« J'étais un peu embarrassé pour lui annoncer la grande nouvelle. Mais, dès le premier mot, je l'ai vue si tranquille, si calme, que j'ai continué tout d'un trait. Elle a accueilli le choc de ce bonheur le plus philosophiquement du monde. A peine si ses joues sont devenues légèrement plus rouges. »

« Et aussitôt elle m'a dit : « Mais qu'est-ce que je vais faire de tant d'argent ? »

« Sans me donner le temps de répondre, elle a ajouté : « D'abord, je ne veux plus à présent que papa reste garde-champêtre. »

« Le père Daire est garde-champêtre de Villemandeur, une petite commune, où habite M. Cocheret, pendant ses rares villégiatures. C'est un honnête travailleur, qui possède à la fois un bon vignoble et une belle exploitation agricole. »

« Joséphine l'aime beaucoup, et je n'ai pas été surpris que sa première pensée fût pour lui. Elle s'arrêta avec une joie toujours grave à l'idée qu'il son tour elle allait pouvoir faire quelque chose pour lui. »

« Mais va-t-il être heureux ! Il faut lui dire tout de suite, monsieur. Mais sans rien lui dire, seulement qu'il vienne. »

« Puis, se remettant peu à peu, Joséphine m'a dit : « J'aimerais assez à faire du commerce. Il me semble que je ne m'en tirerais pas mal. Car il ne faut pas tout dépenser. Quand mes parents seront bien installés, à leur aise, je m'occuperai de ma soeur. Vous savez qu'elle avait envie de se marier. Je crois qu'elle pense à quelqu'un. Ça ne sera pas difficile maintenant. C'est encore moi qui l'établirai. »

« Je n'ai pas constaté sans quelque surprise que sa fortune nouvelle n'avait rien changé à ses habitudes. Elle a été la première à vouloir continuer son service, comme à l'ordinaire. Elle est rentrée dans sa cuisine, et s'est remise à son fourneau. Tout à l'heure, elle nous a déclaré qu'elle ne quitterait la maison que le jour où nous aurions trouvé une autre domestique, et s'est offerte à en chercher une qui nous conviendrait. »

« Cependant, pour rester dans la vraie vérité, je dois avouer que la soupe de ce matin n'était pas mangée, et le reste ne valait guère mieux. »

« Pas un de nous n'a pu détacher. »

« Fort. »

« Je n'ai rien à ajouter. Vous connaissez maintenant Joséphine, et, comme moi, vous pensez que le hasard, cette fois, a l'air d'être tombé sur une bonne petite fille. »

« Une fois n'est pas coutume. »

« VARIÉTÉ »

ROYAL CONDÉ UN CAMPMENT EN 1780 PAR JACQUES ROZIER

Insistant avec une dureté mêlée de précipitation, le juge improvisé répéta deux fois : « Après !... se demanda celui-même Philomèle, qui oubliait ce qu'il devait dire, — après... après j'ai gagné le bois, bien malheureux de la pensée d'avoir tué mon semblable, et je me suis caché dans la grotte de la source intermittente. »

« Avec Isotte ? »

« Oui, avec Isotte, ma promise. »

« Pourquoi ? »

« Ah ! pourquoi... je ne me rappelle plus. »

« Et, te rappelles-tu d'avoir, par conséquent, quitté ton poste, laissé là ton mousquet, ton chapeau d'avoir déserté, enfin. »

« Jésus ! Maria ! — s'écria Philomèle, — m'accuser de désertion ! Oh ! ça, non, major... mon colonel... mon capitaine... je ne suis pas capable de désertir ! Croyez-en ma parole ! »

« Tout las, Isotte expliquait au colonel, qui se plaignait à ce jeu naïf de la jeune fille : — Il croyait avoir tué le major, le pauvre garçon ! y avait bien de quoi se écher ! »

« C'est tout ce que tu as à nous raconter ! fit le major rudement. »

« Oui ! mon commandant ! »

« Tout ! »

Le major tira de sa poche le texte de la condamnation portée d'avance contre l'infortuné Philomèle, et dont voici la conclusion, les premiers confidentiels relatifs aux faits déjà connus :

« Art. 4. — Considérant que cet acte constitue un cas flagrant de désertion, le dit Philomèle, fil-leul de la comtesse Thibaut-Leroux, soldat au régiment de Condé, est condamné à être pendu. »

Le major se retourna triomphant vers le colonel, dont il réclamait la signature ; ayant aperçu Isotte, il alla droit à elle, la secoua par le bras et la repoussa brutalement dans le cercle formé par les assistants. En revenant, il recueillit un signe d'acquiescement du colonel, qui, néanmoins, leva la séance d'un air indécis. Il fronça les sourcils, se mordait la lèvre, sifflait à l'air un air de chasse... »

Il s'interrompit pour demander au major si Philomèle mourrait sans confession. A peine avait-il achevé, que le vicar de Saint-Guinolet parut. « Ayant froidement salué les officiers, celui-ci s'approcha de Condé ; l'instinct se fit autour du prêtre et du soldat. »

« Condamné à mort ! — répétait l'homme de Dieu à chaque instant. Condamné à mort pauvre enfant ! »

Philomèle parlait bas, et avait bien peu de choses à lui dire... Finalement, il tira de sa poche une médaille émaillée de Notre-Dame d'Auray, qu'il avait achetée à la dernière foire, et indiqua sa victoire en promise, la pauvre Isotte, qu'on n'entendait que trop gémir, d'ailleurs, afin qu'il lui ramène ce souvenir du plus profond et du plus chaste amour. »

A ce moment, un roulement de tambour se fit entendre. Le major prononça le commandement : « Portez armes ! »

« Alors, comprenant qu'il n'y avait plus rien à espérer du sort, Philomèle se releva bravement et se dirigea vers l'arbre auquel on allait le pendre. Cet arbre était un grand et fort peuplier, mais simple et dégingand, sans étages supérieurs, enveloppé de branches touffues et frémissantes, — deux à trois par la même hauteur, — il était très-haut, et dans ce creux de vallon où il mirait sa cime à l'eau courante de la petite rivière. »

Qui lui dit qu'il avait un jour des défilés avec la justice, qu'un supplice se balancerait à ses rameaux et peu tragiques ! O destinée inouïable !

Quand Philomèle fut près du tonneau, sur le point d'y monter, Isotte se précipita au-devant du colonel, qui avait pris le bras de son aide-champ et se précipita à l'échapper. Les majors, debout, l'épée hors du fourreau, comptait les quelques minutes de grâce que l'usage laisse au condamné pour se recueillir et faire l'aveu de son crime. »

Le comte de Breuil était visiblement ému. Tout-à-coup, il lâcha le bras du colonel, et se frappant le front, lui dit avec vivacité : « Il me vient une idée, colonel : demandez au major une heure de répit, et proposez qu'on ne pendre pas ce gaillard-là avant de savoir si personnel ne veut prendre sa place. »

« Et qui diable voulez-vous qui accepte ce marché ? Il se faut pendre pour un autre ! »

« Qui sait ! On ne sait pas ce qu'on va inventer ! Et puis enfin, ce sera toujours un moment de répit pour l'imprévu, pour le miracle possible. — Est-ce que le cœur vous en dit, commandant ? »

« Je ne dis pas ça, colonel. »

Le colonel haussa les épaules en souriant, et devant la voix : « Chevalier de Lamballerie... »

« Colonel... »

« Une supplique... »

« Je vous écoute, mon colonel. »

« De Breuil, répétez au major ce que vous venez de me dire. »

« L'aide de camp appuya fortement son regard sur celui du major et répéta sa proposition, en lui donnant, par l'accent sérieux de sa voix, une solennité importante. Le major ne sut pas dissimuler un mouvement de dépit, mais il fit à mauvais jeu son visage. Sa victoire ne lui échappait toujours pas, car c'était tantôt le salut du condamné au prix d'un hasard invraisemblable. »

Le colonel, le comte de Breuil et Isotte, attendaient dans le silence. Leur contenance grave troublait le froisage ; il se sentait mis au pied du mur par des points d'interrogation muets. Echapper, biaux, était impossible. Il était assis de voir que, mis des fenêtres du repas, le colonel voulait obtenir une concession ; le major le devina, et feignit de s'exécuter de bonne volonté : « A vos ordres, colonel. Ce que vous désirez va être fait sur-le-champ. »

« Et après le sergent, il ordonna qu'on fit immédiatement tambourner l'avis suivant dans tout le bataillon : « Il est fait savoir à tous ici présents que le soldat Philomèle, du village de Saint-Guinolet, convaincu de désertion, est condamné à être pendu du haut et court. Il sera surmis à l'exécution du jugement jusqu'à midi, le condamné étant autorisé à se procurer d'un remplaçant de bonne volonté ; moyennant quoi il aura la vie sauve. »

« Publié avec les honneurs de nos autorités militaires résidant actuellement audit village. »

« Le colonel fit signe à Isotte de s'approcher et lui dit à demi-voix : « Ma foi, mon enfant, le serais de courte durée, le serais de notre respect tout à fait impossible. Ton pauvre diable d'amoureux n'a guère plus que le temps de l'embrasser sur les deux joues, car je ne prévois pas que l'on trouve quelqu'un prêt à se faire pendre pour le sauver. »

(Clairon.) (A SUITE.)

« Mezenay, par Mallesme (Sarthe). »

« Depuis longtemps je souffrais de fortes douleurs d'estomac ; voyant que ces douleurs s'aggravaient, j'ai écrit à M. Léon Say, qui me suis adressé à lui, et j'ai eu la satisfaction de voir que mes douleurs ont disparu. »

« Trois ou quatre jours après, je me sentais déjà mieux ; je mangerais avec plus d'appétit ; je digérais bien ; je sentais que la force me revenait de jour en jour et tout ce changement était occasionné par les Pilules Suisses. Publiez ma guérison, car mon désir serait que toutes les personnes qui souffrent, prennent de ces merveilleuses pilules. »

B. HENRI. 20576

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches de nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL.

M. Léon Say et la révision

On lit dans le **Gaulois** :

« M. Léon Say, ayant noblement manifesté ces jours derniers son hostilité contre les projets de révision, a été très-vivement sollicité, par plusieurs représentants opportunistes de Seine-et-Oise, de se rallier aux promesses de réformes constitutionnelles de M. Ferry. »

« Voici ce que leur a répondu M. Léon Say : « Pour moi, la révision est une question d'opportunité et non pas une question de principes ; c'est pourquoi, après en avoir été partisan en 1881, je le crois inutile, pour ne pas dire plus, en 1884. »

« Ce changement d'appréciation n'a rien qui doive vous surprendre ; est-ce que MM. Gambetta et Ferry n'ont pas combattu la révision avant de s'y rallier ? Moi, je suis la route inverse, et je me crois parfaitement dans mon droit en la repoussant aujourd'hui, après l'avoir réclamée lors du renouvellement sénatorial de 1881. »

« Ce langage averti, assuré-on, quoique peu connu de M. Ferry, qui aurait dévisé diverses personnes à M. Léon Say pour tâcher de modifier sa façon de voir ; mais ces démarches sont demeurées vaines jusqu'ici. »

« On dit même que M. Ferry aurait été jus-qu'à prier M. Grévy d'intervenir personnellement auprès de l'ancien ministre des finances ; mais nous ne croyons pas que M. Grévy, dont on connaît les idées également révisionnistes, se soit rendu au désir de M. Ferry, si tant est seulement que celui-ci ait été exprimé. »

Les ouvriers sans travail au Palais-Bourbon

Paris, 17 janvier.

Voici des nouveaux détails sur l'entrevue qui a eu lieu mercredi à deux heures entre les délégués des ouvriers sans travail de Paris, et les membres de l'extrême-gauche.

Les délégués affirment l'intensité de la crise, qui sévit sur un grand nombre d'industries, à ce point que par les menaces, il y en a à peine quelques milliers qui travaillent ou qui végètent, tandis que les deux tiers ou plutôt les trois quarts sont condamnés à l'inactivité absolue. Il faut ajouter que les ouvriers étrangers, travaillant à moindre salaire, font une concurrence désastreuse aux ouvriers français.

Un second délégué a exposé les souffrances de l'industrie corollonnaise.

Un troisième a parlé au nom des tailleurs de pierre qui, du chiffre de 30,000 sont descendus à 15,000 et dont la majorité végète dans des conditions déplorable.

Quant aux maçons, qui sont en temps normal 40,000, on n'en compte plus que 20,000, dont 10,000 trouvent encore de l'occupation. En somme, on constate de plus en plus l'invasion des ouvriers étrangers et les résultats défavorables du traité de Francfort.

En présence de ces résultats, les ouvriers sont venus à se poser la question suivante : Si le traité de Francfort ne peut être modifié de gré-à-gré, y a-t-il pas lieu de réfléchir si la dénonciation formelle ne serait pas, à tout prendre, encore préférable ?

Un quatrième délégué a insisté sur la situation faite à la corporation des pâquetiers.

M. Courmou, ayant pris les délégués de préciser les mesures transitoires qui, dans leur pensée, seraient les plus efficaces pour atténuer l'intensité de la crise et qui pourraient être proposées à la Chambre, a reçu la réponse suivante : Les délégués n'ont pas mandat de s'expliquer sur ce point, ils sont en présence d'adversaires politiques. Du reste, les communications qui pourraient être faites ne devraient avoir qu'un caractère purement officieux.

Sous cette réserve, plusieurs délégués sont entrés dans quelques détails à propos des moyens qui leur paraissent pratiques.

Un d'eux, notamment, a indiqué, comme un des moyens pratiques, l'attribution des fournitures de l'armée à des groupes d'ouvriers.

M. Clémenceau, à ce moment de l'entretien, voulant engager les délégués dans une voie nouvelle, a insisté sur l'urgence d'établir un programme pacifique entre les députés radicaux et les groupes ouvriers.

M. Tony Révilleon a appuyé la demande de M. Clémenceau et Courmou.

M. BARODET a constaté que la solution possible est dans les réformes pacifiques dans l'impulsion donnée au suffrage universel.

M. Pelletan a appuyé sur cette idée, que les ouvriers doivent formuler un programme qui puisse servir de base à l'intervention du groupe de l'extrême-gauche.

M. G. Peria a insisté dans le même sens.

M. Briand a exhorté au calme et proposé comme mesure politique la production, par les groupes ouvriers, d'un manifeste général à la Chambre et que l'extrême-gauche serait unanime à appuyer de toute son énergie.

Les délégués ont déclaré qu'ils ne pouvaient tenir aucun compte de ces avis divers.

Pour eux, la Chambre est impuissante. Elle ne peut rien pour la situation des ouvriers ; le seul remède au mal est dans la révolution sociale.

L'entretien s'est terminé sur cette menace.

Les délégués sont sortis, refusant de rapporter à leurs camarades les propositions de l'extrême-gauche.

Il faudrait, ont-ils dit, réunir les syndicats, convoquer les ouvriers ; cela prendrait du temps et les ouvriers socialistes sans travail n'ont pas un jour de crédit à faire à la République opportuniste de M. Jules Ferry, ni à la République radicale de M. Clémenceau.

La Chine

Le **Figaro** dit tenir de source autorisée que représentant anglais de Pékin a amené le Tsiung-li-Yamen à se déclarer satisfait, si les troupes françaises n'envahissent pas les provinces de Lang-Son et de Cambang.

Li-hung-Chang aurait assuré que les troupes chinoises occupant la province Bac-Ninh, avaient reçu l'ordre de se retirer sur Son-Ki-Tueng, à 25 lieues plus au nord.

Le **Figaro** présente comme certaine la médiation des Etats-Unis après la prise de Bac-Ninh.

Le général Lallemand

Le **Voltaire** rectifie la nouvelle relative aux nominations et mutations devant avoir lieu prochainement dans les commandements des corps d'armée.

D'après lui, le général Lallemand, commandant le 1er corps d'armée à Lille, serait appelé à la présidence du comité d'Etat-major et remplacé par le général Billot, ancien ministre.

M. le comte de Paris

Madrid, 17 janvier.

Le comte de Paris est arrivé ce matin à Séville où il s'est embarqué sur le **Guadalquivir** pour aller à San-Lucar à bord d'une canonnière espagnole.

Le duc de Montpensier attend à Séville le comte de Paris, avant de quitter Madrid. Le comte a visité l'hôpital français ; il a parlé aux malades et a remis mille francs pour l'établissement.

Le Saint-Siège

Le **Gaulois** publie la dépêche suivante : « Rome, 16 janvier. »

« Au prochain consistoire, Léon XIII se propose d'adresser au Sacré-Colège une allocution, dont les intimes du Vatican signalent la portée exceptionnelle. »

Les troubles d'Orient

Constantinople, 17 janvier.

On a arrêté ici et transporté dans l'intérieur trois ex-officiers d'Arabie, qui faisaient de la propagande arabiste.

La révolte du Soudan

Ismir, 17 janvier.

Le gouvernement égyptien a abandonné le projet d'envoyer le ministre de la guerre, Abd-el-Kader-Pacha à Khartoum.

Les nouvelles reçues de Bah-el-Ghazal disent que l'insurrection y est fomentée par les émissaires du Madhi. Le gouverneur demande des renforts ; il a dans les magasins du gouvernement de l'ivoire et de la gomme pour une valeur de deux millions.

Des quantités immenses de marchandises se trouvent ainsi perdues.

Les grèves en Angleterre

Sheffield, 17 janvier.

La grève des ouvriers des forges du Cyclope est terminée. Les patrons ont accepté les demandes des ouvriers.

Aux Cortes

Madrid, 16 janvier 11 h. 15 matin.

Voici le texte exact des paroles de M. Castelar qui ont motivé son rappel à l'ordre : « J'accuse l'empereur d'Allemagne d'avoir voulu installer, dans la personne de son roi, la fière nation espagnole, en se servant du roi d'Espagne comme d'un prétexte pour faire maître de ses sentiments hostiles à la France. Les ministres espagnols auraient dû exiger des explications du grand chancelier allemand. »

Le Conseil de cabinet

Paris, 17 janvier.

Un Conseil de cabinet a été tenu, ce matin, sous la présidence de M. Ferry. Le Conseil s'est entretenu des incidents de la crise ouvrière.

M. Fallières a soumis à ses collègues un projet réorganisant le traitement des instituteurs primaires ; le traitement minimum serait de mille francs. Ce projet entraînerait une dépense de 21 millions, remboursables en quatre années.

Le Conseil a décidé que M. Waldeck-Rousseau interviendrait de nouveau pour la dépense du projet concernant la préfecture de police.

Les ouvriers sans travail de Paris

Paris, 17 janvier, 3 h. a.

Les quatre délégués entendus par l'extrême-gauche, viennent d'être reçus par MM. Clémenceau et Tony-Révilleon. Ils ont présenté contre l'interprétation donnée à leurs réclamations par divers journaux, ajoutant qu'ils ne voulaient que du travail.

La conversion de la dette turque

Londres, 17 janvier.

Le **Times** nous apprend que des difficultés étant survenues pour la conversion de la dette turque, M. Ballard vient d'arriver à Londres pour les arranger.

L'Union républicaine

Paris, 17 janvier.

L'Union républicaine a nommé président M. Rouvier, vice-président MM. Blandin et Lelièvre, secrétaires, MM. Girard et Blandin.

L'agitation irlandaise

Dublin, 17 janvier.

Malgré la défense du vice-roi les nationalistes ont essayé de tenir un meeting à Blacklion. Sir Biggar, député, a commencé un discours, mais il a été interrompu par les autorités et a dû aller le terminer dans une maison particulière.

SENAT

(Service télégraphique particulier et PAR FIL SPÉCIAL)

Séance du jeudi 17 janvier 1884

PRÉSIDENCE DE M. LEROYER

La séance

La séance est ouverte à 2 heures 5.

Les syndicats professionnels

Le Sénat reprend la suite de la discussion sur les syndicats professionnels.